

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Pôle Ingénierie

**DÉCISION 2022 – 518 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC – ORANGE 2022**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer le régime de redevance 2022 pour l'occupation du domaine public par les ouvrages d'Orange en prenant en compte les tarifs plafonds pour ladite redevance, en application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, ainsi que le calcul de l'actualisation : 56,85 € net par km pour les artères aériennes, 42,64 € net par km pour les artères en sous-sol et 28,43 € net par m² pour l'emprise au sol.

Occupation Orange du Domaine Public Routier pour la redevance 2021 :

- Réseaux aériens : 34,556 km x 56,85 € = 1 964,51 €
- Réseaux souterrains : 574,813 km x 42,64 € = 24 510,03 €
- Ouvrages au sol : 19 m² x 28,43 € = 540,17 €

Soit un total de 27 014,70 € pour la redevance 2022.

Article 2 : D'émettre le titre de recette correspondant s'élevant à la somme de 27 014,70€ net sur les crédits inscrits au budget 2022 (822 70323).

Article 3 : De publier au Recueil des Actes Administratifs et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 08 JUL. 2022

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL

Le Premier Adjoint

